



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept juin à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt et un juin, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024CC1-1-3-66

**OBJET : ACHAT DE DENRÉES ALIMENTAIRES POUR LES SERVICES DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES – LOTS 3, 4, 5, 8, 10, 12, 13,
17, 19, 21, 22, 25 ET 36
AVENANTS À UN ACCORD-CADRE DE FOURNITURES**

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. GIL Mathieu (en remplacement de M. MARTIN Henri)
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul (pouvoir donné à M. RENAUD Olivier)
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina (pouvoir donné à M. ALARY Alain)
Commune d'ESPALAIS	: M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette (pouvoir donné à M. BENOIT Pascal)
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard (pouvoir donné à M. BOUYAT Daniel) : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine (pouvoir donné à M. DOUSSON Bruno)

Commune de LE PIN	:	M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	:	Mme MAERTEN Marie Bernard
	:	M. RAUZY Jean
Commune de MANSONVILLE	:	Mme GUIZOT Danièle (en remplacement de Mme ESCUDE Vanessa)
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	:	M. DELACHOUX Jean Paul
Commune de SAINT ANTOINE	:	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	:	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	:	Mme CHAPUS Marie-Dominique (en remplacement de M. BOISSEAU Christophe)
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel
	:	M. GROUSSOU Bernard
	:	Mme LECORRE Christiane
	:	M. LOPES Ernest
	:	Mme PERE Catherine (a donné pouvoir à Mme LECORRE Christiane)
	:	M. ZANIN Daniel
	:	Mme HOHOL Elisabeth
	:	M. ZMUDA Patrick
	:	Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de DONZAC	:	Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de MERLES	:	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	:	M. EURGAL Christian
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	:	M. DUPOUY Joël
Commune de VALENCE D'AGEN	:	Mme BRU Laetitia
	:	M. GIL Philippe
	:	Mme LAROUSSINIE Francine

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	:	Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	:	Attaché Territorial

Monsieur Guy MERIEL a été désigné Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2024CC1-1-3-66

**OBJET : ACHAT DE DENRÉES ALIMENTAIRES POUR LES SERVICES DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES – LOTS 3, 4, 5, 8, 10, 12, 13, 17,
19, 21, 22, 25 ET 36
AVENANTS À UN ACCORD-CADRE DE FOURNITURES**

Le Président rappelle qu'une consultation a été lancée relative à l'achat de denrées alimentaires pour les services de la Communauté de Communes des Deux Rives, décomposée en 38 lots, par voie d'appel d'offres ouvert selon les dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique

Le Conseil Communautaire du 30 juin 2023 a attribué l'ensemble des lots, à l'exception du lot 31.

La Commission d'appel d'offres s'est tenue le 18 juin 2024 pour se prononcer sur l'avenant n°1 des lots 3, 4, 5, 8, 10, 12, 13, 17, 19, 21, 22, 25 et l'avenant n°3 du lot 36.

L'augmentation rapide des prix des denrées alimentaires entraîne des plus-values par rapport à l'estimation initiale. Un accord-cadre prend fin lorsque son montant maximum est atteint, et il va de même pour chacune des périodes de l'accord-cadre lorsque des montants par période sont stipulés. Aussi, considérant que ces montants seront atteints avant la fin desdites périodes et que la Communauté de Communes ne peut se passer des prestations objets des présents lots, il convient d'augmenter les montants maximums de l'accord-cadre par voie d'avenant.

Ces avenants d'augmentation des seuils maximums portent sur les lots suivants :

- Lot 3 : Viande boucherie gamme frais notifié le 04/08/2023 à l'entreprise SARL VIANDES OCCITANES.
- Lot 4 : Viande d'agneau gamme frais notifié le 04/08/2023 à l'entreprise SARL VIANDES OCCITANES.
- Lot 5 : Viande de veau gamme frais notifié le 04/08/2023 à l'entreprise SARL VIANDES OCCITANES.
- Lot 8 : Viande de porc gamme frais notifié le 04/08/2023 à l'entreprise SARL VIANDES OCCITANES.
- Lot 10 : Viandes cuites prêtes à l'emploi gamme frais notifié le 10/08/2023 à l'entreprise CBS.
- Lot 12 : Charcuteries traditionnelles artisanales notifié le 04/08/2023 à l'entreprise DURFORT SALAISONS .
- Lot 13 : Volailles gamme frais notifié le 07/08/2023 à l'entreprise BLASON D'OR.
- Lot 17 : Produits laitiers et ovoproduits notifié le 08/08/2023 à l'entreprise PRO A PRO.
- Lot 19 : Yaourts et desserts lactés fermiers notifié le 10/08/2023 à l'entreprise FERME DE LA SEOUNE.

- Lot 21 : Tomates, courgettes, aubergines, poivrons Bio plein champ notifié le 04/08/2023 à l'entreprise SAINTFRUIT.
- Lot 22 : Melons bio plein champ notifié le 04/08/2023 à l'entreprise SAINTFRUIT.
- Lot 25 : Fraises de culture notifié le 04/08/2023 à l'entreprise MAGUELONNE.
- Lot 36 : Produits déshydratés notifié le 04/08/2023 à l'entreprise COLIN.

Ainsi et conformément à l'article R.2194-8 du code de la commande publique, les montants maximum des lots sont augmentés comme suit :

LOTS	MONTANT MAXIMUM INITIAL HT	Augmentation en %	NOUVEAU MONTANT MAXIMUM HT
3	180 000,00 €	10 %	198 000,00 €
4	100 000,00 €	10 %	110 000,00 €
5	140 000,00 €	10 %	154 000,00 €
8	140 000,00 €	10 %	154 000,00 €
10	36 000,00 €	10 %	39 600,00 €
LOTS	MONTANT MAXIMUM INITIAL HT	Augmentation en %	NOUVEAU MONTANT MAXIMUM HT
12	60 000,00 €	10 %	66 000,00 €
13	260 000,00 €	10 %	286 000,00 €
17	600 000,00 €	10 %	660 000,00 €
19	72 000,00 €	10 %	79 200,00 €
21	40 000,00 €	10 %	44 000,00 €
22	40 000,00 €	10 %	44 000,00 €
25	28 000,00 €	10 %	30 800,00 €
36	60 000,00 €	10 %	66 000,00 €

Aussi et conformément aux montants par périodes stipulés dans les documents contractuels, l'augmentation de 10 % du montant maximum est divisé et réparti à part égale entre les quatre périodes de chacun des lots.

Ces avenants n°1 pour les lots 3, 4, 5, 8, 10, 12, 13, 17, 19, 21, 22, 25 et l'avenant n°3 pour le lot 36 n'ont aucun impact en terme de délai.

En conséquence, le Président propose :

- de conclure les avenants n°1 et l'avenant n°3 tel que détaillé ci-dessus ;
- de l'autoriser, ou son représentant légal, à signer lesdits avenants et toutes pièces y afférentes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

- de conclure les avenants n°1 et l'avenant n°3 tel que détaillé ci-dessus ;
- d'autoriser le Président ou son représentant légal, à signer lesdits avenants et toutes pièces y afférentes.

Fait à Valence d'Agen, le 27 juin 2024

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

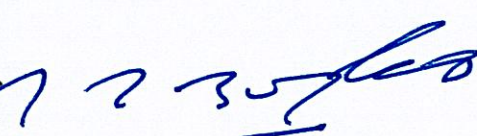
A Valence d'Agen, le 28 juin 2024

Le secrétaire de séance
Monsieur le Maire GASQUES



Guy MERIEL

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le

09 JUIL. 2024

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le **09 JUIL. 2024**

AR Préfecture

Achat denrées alimentaires services de la CC2R – avenant accord-cadre

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20240627-2024CC1_1_3_66-DE
Numéro d'acte :	2024CC1_1_3_66
Date de décision :	27/06/2024
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	1-1-3-0-0 (Commande Publique / Marchés publics / avenants (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat))
Fichier acte :	2024CC1-1-3-66 Achat denrées alimentaires services de la CC2R – avenant accord-cadre.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte :	09/07/2024 11:26:34
Date de réception de l'AR :	09/07/2024 11:26:50